

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEPTIDI 27 du Mois Thermidor,

Ère vulgaire.

Jeudi 14 Août 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, du Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au 1^{er}. du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Fructidor prochain, sont invités à renouveler avant cette époque s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

DES FRONTIÈRES DE LA POLOGNE.

Du 14 juillet.

Le sort de la grande coalition des rois contre la liberté du peuple français, est d'un intérêt si grand pour toute l'Europe, qu'elle voit avec satisfaction que quel que soit le résultat final de cette guerre insensée, l'humanité y gagnera au moins la paix & la destruction des tyrannies royales.

Les dernières nouvelles de l'armée de la république de Pologne nous apprennent que le peuple polonais se montre digne, par son énergie & son courage, de conquérir aussi sa liberté sur les despotes coalisés de Petersbourg, de Berlin & de Vienne.

Les avant-postes prussiens sont continuellement harcelés par la cavalerie polonoise, qui fait beaucoup de prisonniers dans ces expéditions partielles.

Les généraux Dombrowski & Poniatowski, avec 1000 hommes d'infanterie, 500 chasseurs & 6 pièces de canon, viennent de prendre à dos un bataillon de grenadiers prussiens qui se étoient portés à Minnowitz, & sont parvenus à le couper d'avec l'armée principale.

Les généraux ennemis sont forcés de convenir eux-mêmes que Koczinsko a déployé les plus grands talens militaires dans ces dernières affaires, ainsi que dans les précédentes. Le général polonais voyoit entre lui & Varsovie trois armées ennemies; celle commandée par le roi de Prusse en personne, un second corps d'armée commandé par le prince héréditaire de Prusse, enfin celui des Russes. Il fit toutes ses dispositions pour se faire jour, & tomba avec une telle impétuosité sur le corps du prince héréditaire, qu'il se porta tout d'un coup entre Varsovie & les armées ennemies, laissant en arrière un corps de réserve très-considérable, avec ordre, en cas que les Prussiens & les Russes se missent à la poursuite, de se

porter, par des marches forcées, sur les frontières prussiennes & de faire une diversion dans ce pays actuellement dégarni de troupes. Le roi de Prusse se trouve ainsi dans le plus grand embarras: on peut dire même que sa position le met dans l'impossibilité de profiter des avantages éventuels que pourroit lui donner une victoire. Il sera obligé d'aller défendre ses propres états, en abandonnant ses prétendus conquêtes & en laissant les Russes isolés: il n'est point probable que ceux-ci se décident à prendre la peine de le suivre pour l'aider à défendre son territoire.

Les avant-postes de l'armée de Koczinsko s'étendent à un quart de lieue de Nedarzin; le corps principal du roi de Prusse vient de s'approcher de cette position. L'armée polonoise est campée à Villanow, à une lieue de Varsovie: le renfort que cette ville a donné à l'armée de Koczinsko, monte à près de 20,000 volontaires. Les armées coalisées ne peuvent rien entreprendre contre les retranchemens élevés autour de la ville de Varsovie, qu'après avoir débusqué les Polonois de leur position sous Blonie.

Le général Ferfen, avec le corps de troupes russes qu'il commande, s'est rapproché de l'armée prussienne pour agir conjointement.

Les avis de Lithuanie portent qu'un corps de troupes polonoise se prépare également, de ce côté, à effectuer une invasion sur le territoire prussien.

ALLEMAGNE.

De Wexel, le 28 juillet.

L'empereur ne s'est pas contenté de renoncer à sa souveraineté sur la Belgique, il a ordonné à Cobourg de défendre toute espèce de communication avec Bruxelles, Anvers, &c. En conséquence, ce général a enjoint, par une circulaire, à toutes les administrations des postes impériales de faire ré-

trograder tous les paquets destinés pour la Belgique; & cet ordre sera exécuté aussi ponctuellement que celui de la rétrogradation des armées coalisées.

Les avis reçus de la rive gauche du Rhin portent que les Prussiens y sont journellement harcelés par les attaques des républicains, & que dans ces esnarrouches, toujours désavantageuses pour cette fraction de coalisés, il y a eu beaucoup d'officiers grièvement blessés, & entr'autres les lieutenans-généraux de Kient & de Kuniki.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 26 juillet.

Le stadhouder, justement alarmé des projets des républicains français, & plus affligé encore des vœux que les patriotes hollandais font pour être délivrés du despotisme sous lequel l'Angleterre & lui-même les retiennent, vient d'adresser une sorte d'homélie aux Bataves. Cette pièce a eu d'autant moins de succès, que les troupes stadhouderiennes & même celles d'Angleterre sont forcées de se replier de toute part devant les armées victorieuses des républicains français.

Il est question de faire camper nos troupes hollandaises sous les murs de Breda: elles sont toutes dans ce moment sous le commandement du prince héréditaire d'Orange qui, depuis l'affaire de Waterloo, a été contraint, par des attaques journalières, d'abandonner successivement toutes ses positions.

On va travailler à mettre en état de défense toutes nos places frontières. C'est s'y prendre un peu tard; la terreur est par-tout à l'ordre du jour, & il s'en faut bien qu'on soit rassuré sur les embouchures de l'Escaut, qu'on croit menacées par un armement formidable que les Français préparent à Dunkerque.

L'armée du duc d'York semble avoir le pied à l'étrier pour retourner en Angleterre, où on assure que le ministère britannique ne tardera pas à la rappeler; mais pour effectuer cette retraite avec facilité, il sembleroit nécessaire que les républicains français n'envoyassent ni escadre croiser devant Fleissingue, ni un armement capable d'enlever ce port, qui défend presque seul la sortie de l'Escaut Occidental.

F R A N C E

De Paris, le 27 thermidor.

Le 14, il est arrivé à la trésorerie nationale onze charriots à quatre chevaux, chargés chacun de six barriques remplies de numéraire venant de la Belgique. Ce riche convoi étoit escorté par des hussards. C'est un à-compte des frais de la guerre que les ennemis de la république sont chargés de payer.

Conformément au décret qui met à la disposition du comité de salut public un certain nombre d'emplois vacans dans les armées de la république, ce comité a fait, dans la séance du 23, la promotion suivante des officiers qui lui ont paru être les plus dignes d'avancement; & il a donné les motifs de chacun de ces choix, ce qui est un moyen infailible d'entretenir l'émulation de la bonne conduite & des bonnes actions parmi les braves défenseurs de la patrie.

1°. A la place de chef du douzième bataillon d'Angers, Latis, capitaine des grenadiers au 16°. régiment, qui s'est jeté le premier dans les bateaux au passage du détroit du Cacyfche, le 10 thermidor, lors de la prise de l'île de Cadzan.

2°. A l'emploi de capitaine au 10°. régiment de dragons,

Bonnot, qui a conduit le premier bateau, à la nage, au passage du détroit du Cacyfche, le 10 thermidor, lors de la prise de l'île de Cadzan.

3°. A la lieutenance du même régiment, Boullé, sous-lieutenant & doyen du 7°. régiment de dragons, qui a chargé seul six tirailleurs ennemis à Macoi, en fit deux: les quatre autres feignirent de se rendre, mirent bas les armes & s'approchèrent de Boullé, qu'ils démentèrent; celui-ci se relève, en fit deux autres, & un dragon qui accourt tue ces deux autres.

4°. A la sous-lieutenance du même régiment, Michel Mann, dragon. Plusieurs actions attestent son courage; à l'affaire de Niederrottenbach, il tua un hussard ennemi & emmena son cheval; à l'attaque de Weyesheim, il tua quatre fantassins du corps de Bonon, & reçut deux coups de feu; la veille de la prise de Lauterbourg, il tua un hussard autrichien, prit son cheval & arracha un dragon des mains des ennemis; à Frankendal, il prit un dragon ennemi & son cheval, retourna ensuite au combat, tomba sur un corps d'infanterie, le dispersa & s'empara du cheval du commandant.

5°. A la sous-lieutenance de 5°. régiment des chasseurs, Charles-André Méda, gendarme de l'escadron des hommes du 14 juillet, qui est le premier qui a fait feu sur les traitres Couthon & Robespierre.

Le théâtre de la République a donné le 25, une représentation de *Virginie*, tragédie du citoyen la Harpe: cet ouvrage, qui signale l'époque de la destruction des décevants, a été interrompu par des applaudissemens fréquens, toutes les fois que le public y trouvoit une allusion juste au dernier événement qui a brisé les tyrans de l'intérieur: à la fin de la pièce, on a demandé l'auteur avec un enthousiasme également honorable pour lui & pour les républicains qui ont applaudi à son ouvrage.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Lettre des représentans du peuple près l'armée du Rhin & de la Moselle, au comité de salut public.

C'étoit peu pour les soldats de la liberté d'avoir premené l'étendard tricolor dans le Palatinat; vous leur avez indiqué la route qui conduit dans l'électorat de Trèves; ils l'ont suivie, & voici en résumé le journal de leur voyage. Le 18 thermidor, les braves qui composent l'armée de la Moselle sont partis de différens endroits sur trois colonnes, & se sont donné rendez vous à Trèves. Une de ces colonnes, aux ordres du général Aubert, côtoyait la droite de la Moselle; l'autre, commandée par Renaud, marchait à la droite de la Sarre; & la troisième s'avançoit entre Sarre & Moselle. Des pontons étoient à la suite de l'armée, pour établir des ponts au besoin. La colonne de gauche a rencontré l'ennemi en avant de Rehuick; il a tiré sur elle près de cent coups de canon qui n'ont tués ni blessés personne. On n'a pas répondu à cette salutation; mais le pas de charge & la bayonnette en avant, nos troupes sont entrées à Rehuick, & les esclaves se sont sauvés dans Luxembourg. Les communications de cette place avec la Moselle & la route de Trèves sont interceptées & gardées par nos bataillons. De Rehuick, cette même colonne s'est portée à Grevenmachren. L'ennemi malade encore de la peur qu'il avoit eue la veille, s'est de nouveau retiré à Luxembourg; mais il n'a pu y mener avec lui un magasin assez considérable d'avoine, seigle & de bled, qui occupe en ce moment les moulins pour la république. Pendant ce tems, la colonne du centre souffloit devant elle

tout ce qui étoit sur son passage. Celle à la droite de la Sarre battoit complètement, & toutes marchèrent victorieusement.

Le 20, le pont de Conzarbruck, sur lequel nous devions passer, étoit occupé par un poste important, & défendu avec du canon. A 9 heures du soir, malgré plusieurs nids de hirondelle, une pluie continuelle & abondante, des torrens de boue, des montagnes & des chemins impraticables, les soldats de la liberté n'ont pu commander un sentiment d'indignation que leur inspiroit la vue des Autrichiens. Ils les ont élargés : infanterie, cavalerie, artillerie; tout a fondu dessus; & en moins d'une demi-heure, le pont a été libre. Une pièce de canon, son caisson ont été pris, 90 prisonniers faits, plusieurs hommes tués, & d'autres noyés en voulant passer la rivière pour se sauver; & nous n'avons pas à regretter dans cette action la mort d'un seul républicain. Dans le même moment, la colonne de gauche remportoit une victoire bien importante. La montagne Verte, si fameuse dans l'histoire, au pied de laquelle le tyran Louis XIV perdit un jour 15 mille hommes, au pied de laquelle les François libres, commandés par un homme de mauvaise foi, furent battus dans la campagne dernière; cette montagne défendue par la nature, par l'art, hérissée de canons, & la principale défense de Trèves, étoit occupée par les Autrichiens.

Des autrichiens sur la montagne! Cette idée révoltoit les soldats de la liberté. Au milieu d'une grêle de boulets, de balles & d'obus, les cris répétés de Vive la Convention! vive la Montagne! se font faire entendre. La charge a fonné, les redoutes ont été emportées de vive force à la bayonnette. L'ennemi a fui après avoir laissé sur la place 600 morts, beaucoup de blessés, & 80 prisonniers. Près de 30 républicains ont payé leur dette à la patrie dans cette action: nous avons aussi quelques blessés.

Le lendemain toutes les colonnes se sont avancées, précédées par la terreur. Elles se sont développées, en un instant, sur un espace immense, & le mouvement a été si rapide & si bien combiné, qu'en moins de deux heures Trèves a été cernée de toutes parts. A trois heures après-midi, nous y sommes entrés avec nos colonnes. L'ennemi l'avoit déjà évacuée en désordre pour se retirer, ainsi que les émigrés, les prêtres, les religieux, & tous les gros messieurs de Coblenz. Une garde bourgeoise, dont nous allons prendre toutes les armes, étoit toute la force. Les officiers civils, le bourgemaître à leur tête, sont venus, en grand costume, nous apporter les clefs de la ville, en nous félicitant de nos succès, & en nous disant qu'ils étoient bien aises de nous voir.

L'armée est restée sur les hauteurs qui commandent Trèves, & garde les positions. Par ce moyen nous sommes maîtres des deux rivières de Sarre & Moselle, & d'une grande partie de l'électorat de Trèves, pays riche, abondant, vrai vase à lait de la république. Nous nous enverrons l'état de tous les objets que l'ennemi nous a laissés. Cent mille rations de pain seront fournies demain par la ville pour alimenter l'armée; elle trouvera ici une grande partie de ses subsistances. La Moselle, la Sarre, les nombreux bâtimens qui sont dans le port, serviront bien les évacuations de tout ce qui embarrassé ce pays, & dont la république a besoin. Je vais établir les contributions; je pense que 3 à 4 millions en numéraire dans un pays si riche pourroit dans 48 heures être payés à la république. C'est agir modérément, sans doute. On ne peut faire distraction d'aucun corps. Tous les républicains ont, dans ces glorieuses journées, déployé le plus grand courage. Cette expédition a beaucoup dépendu des combinaisons du général Morau.

Signé, BOURBOTTE, GOUJON.

Nous vous envoyons les clefs de la ville de Trèves.

La convention, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète que l'armée de la Moselle ne cesse de bien mériter de la patrie. L'adresse de l'armée de Sambre & Meuse sera insérée dans le bulletin, avec mention honorable dans le procès-verbal; elle sera envoyée aux armées & aux départemens.

(Présidence du citoyen Martin, de Douai.)

Suite de la séance du 25 thermidor.

La convention, sur le rapport de son comité de législation, décrète que les citoyennes non nobles, dont les demandes en divorce avec des ci-devant nobles, étoient formées avant la loi du 27 germinal, & n'avoient été suspendues que par l'effet de cette loi, sont autorisées à rentrer dans Paris, ou dans les communes, d'où il leur étoit enjoint de sortir; à la charge par elles de se présenter, à leur rentrée, devant les comités de surveillance de leurs communes, d'y faire leur déclaration, & d'y justifier du jugement qui prononcera leur divorce, aussi-tôt qu'il sera rendu.

Les secrétaires commis, employés dans les divers comités de la convention, seront tenus de se faire remplacer dans leurs sections pour le service de la garde nationale.

Le comité de législation est chargé de présenter incessamment un projet de décret qui règle l'exercice des actions des créanciers sur les biens des détenus.

Un membre observe que les autorités constituées, sous prétexte de quelques légères difficultés, se dispensent de faire exécuter les loix pour se soustraire à la responsabilité; il demande que le comité de salut public examine leur conduite sur cet objet, & en rende compte à la convention. — Décrété.

Le comité des finances présente l'état des recettes & dépenses faites pendant le mois de prairial dernier: les dépenses s'élevaient à 239,438,144 livres 18 sols; & les recettes à 64 millions 605 mille 587 livres 10 deniers. Il en résulte un excédent de dépenses de 174 millions 832 mille 587 livres 17 sols 2 deniers. Pour remplacer cet excédent, la convention décrète qu'il sera retiré pareille somme de la caisse à trois clefs.

Voici le texte d'un décret rendu le 22 de ce mois sur le rapport de Goupilleau, de Fontenay:

Art. 1^{er}. Les arrêtés du comité de sûreté générale & de salut public, portant la mise en liberté des citoyens domiciliés dans les différens départemens de la république, leur serviront de passeport pour se rendre à leur domiciles.

II. Lesdits arrêtés ne vaudront passeport que pendant deux décades, à compter du jour de leur date, pour ceux qui sont domiciliés à plus de cent lieux de Paris, & pendant quatre décades pour ceux qui sont domiciliés à plus de cent lieux.

III. Les jugemens du tribunal révolutionnaire, par lesquels des citoyens seront acquittés, leur serviront aussi de passeport pendant les délais prescrits par l'art de précédent. Le greffier expéditionnaire des jugemens du tribunal révolutionnaire sera tenu de joindre aux jugemens le signalement de ceux qui voudront s'en servir pour passeports, avec la désignation du lieu où ils devront se rendre. L'insertion du présent décret au bulletin vaudra promulgation.

Séance du 26 thermidor.

Un membre demande un congé de quatre décades pour aller chez lui faire la récolte de ses grains. — Bontabelle observe que les intérêts particuliers doivent céder à l'intérêt public, & qu'il ne faudroit accorder des congés que pour

raison de maladie. — Sur la proposition de Charlier, la convention décrète que ceux de ses membres qui ont obtenu des congés, & qui ne sont pas malades, seront tenus de revenir à leur poste, dans le délai d'une décade, à compter de la notification du décret.

Bernard de Saintes demande que cette mesure soit étendue aux députés qui sont en commission dans leur département. — Décrété.

Dubouchet & Baudot proposent de décréter que les députés en mission près les armées & dans les départements, ne pourront exercer les fonctions de cette mission; savoir, les premiers durant plus de six mois, & les autres plus de trois mois; & que ceux qui se trouvent actuellement dans ce cas, seront rappelés & seront remplacés, s'il y a lieu. — Cette motion est décrétée.

La section du Contrat-Social se présente en masse; elle dénonce son comité révolutionnaire. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

La section des Lombards vient ensuite: elle remercie la convention de ce que ses décrets salutaires vont rendre à la liberté les nombreuses victimes de la tyrannie; elle demande que les agents du triumvirat ne puissent pas fouiller les institutions révolutionnaires, & soient remplacés par des hommes qui se soient distingués dans toutes les époques de la révolution; afin, dit-elle, que les maisons d'arrêt ne soient plus habitées que par le crime, & que la vertu puisse aller partout librement. — Cette adresse est renvoyée aux comités de salut public & de sûreté générale.

« J'arrive de Saint-Sébastien, dit Garrau, pour concerter avec le comité les opérations ultérieures de la campagne contre les Espagnols. Les derniers événements n'ont fait qu'accroître les sentimens d'amour, de reconnaissance & de respect que l'armée des Pyrénées-Occidentales a toujours eu pour la convention nationale. A l'affaire du 14, lors de la prise de Fontarabie, j'étois à la tête d'une colonne; j'annonçai à nos braves frères d'armes que les têtes des conspirateurs étoient tombés, tous s'écrièrent: *Vive la convention nationale! elle a fait son devoir, faisons le nôtre: en avant!*... Je présenterai bientôt à la convention le pavillon qui flottoit sur la forteresse de Saint-Sébastien. — Garrau est couvert d'applaudissemens.

Après avoir fait décréter des mises de fonds à la disposition des diverses commissions exécutives, Cambon annonce que la trésorerie a déjà reçu de la Belgique trois riches convois de numéraire: le premier étoit de 500 mille livres, le second de 1150 mille livres, & le dernier d'un million 4 mille livres.

Dans la séance du 24, la convention décréta qu'une commission, composée d'un membre de chacun des comités, examinerait les projets présentés sur l'organisation des comités, en s'adjoignant les auteurs des projets, & proposerait aujourd'hui un plan, résultat de ses réflexions & des dispositions des divers projets. Berlier présente ce travail à la convention. Après avoir exposé les principes dans un rapport très-court, il fait lecture du projet de décret qui est divisé en trois titres. Le premier titre détermine le nombre & la formation des comités; le second règle leurs attributions, & les dispositions générales se trouvent dans le troisième. — Ce projet sera imprimé & discuté dans la prochaine séance.

Les citoyens de la section de Montreuil, faubourg Anjou, viennent exprimer leur dévouement sans bornes au gouvernement révolutionnaire; ils demandent que les agents de ce gouvernement soient aussi que l'institution elle-même, & dénoncent les membres de leur comité révolutionnaire,

& articulent des faits graves contre l'un d'eux; ils veulent à l'exécution publique les cannibales, les hommes de sang dont toute l'occupation étoit de forger des coupables.

Baudot demande que les pétitions de ce genre soient adressées directement au comité de sûreté générale: il observe que l'aristocratie & le modérantisme s'agitent dans tous les sens pour tromper les citoyens & tourner à leur profit cette révolution.

Vadier dit aussi que, dans ces mouvemens, des aristocrates se placent derrière le rideau. « Les comités révolutionnaires, dit-il, ont sauvé la chose publique; sans doute il a été commis quelques erreurs, quelques injustices; mais en général, il y a peu à dire contre ces comités, qui d'ailleurs vont être épurés; le comité s'occupe de ce travail. »

Vadier observe que la plupart des plaintes partent de l'aristocratie, puisqu'elles sortent de la bouche des détenus mis en liberté: il annonce que le comité, dans les premiers mouvemens, & au milieu de l'affluence des demandes en liberté, a commis quelques erreurs; par exemple on a élargi le ci-devant duc d'Aumont, sur un mémoire où l'on demandait sa liberté sous le nom de *Guy, cultivateur, à Aumont*. Cet homme a été réincarcéré: l'on ne tardera pas à reprendre également le ci-devant duc de Valentinois, qui a été mis en liberté par un équivoque du même genre.

Tureau dit qu'il n'est pas besoin d'un décret, pour que les pétitions contre les comités révolutionnaires soient adressées directement au comité de sûreté générale, & qu'il suffit à cet égard d'une invitation aux sections de Paris, qui se sont toujours rendues avec empressement aux vœux de la convention. — L'invitation est décrétée.

Granet demande, par amendement au décret rendu avant-hier, que l'on fasse réintégrer dans les maisons de détention ceux des citoyens mis en liberté, dont l'on ne retrouveroit pas au comité de sûreté générale, ou les pièces justificatives, ou les noms de ceux qui ont répondu de leur civisme.

Hermann, en appuyant cette motion, demande que ceux qui ont sollicité & obtenu des élargissemens, & qui, dans la décade, n'apporteront pas leurs noms au comité, soient regardés comme complices de réincarcérés qui se trouveroient être contre-révolutionnaires.

Dahem appuie aussi la motion de Granet. Il dit qu'étant, il y a trois jours, au palais ci-devant royal, il vit chez un marchand de glaces le général Kilmaine qu'il accusé d'avoir voulu livrer Cambay: il suivit ce général, l'arrêta, & le conduisit au comité de salut public, qui l'a fait réincarcérer. Il ajoute qu'au comité il a vu de Carnot, chargé de cette partie, qui étoit un membre de la convention qui avait sollicité l'élargissement de Kilmaine, mais qu'il n'a pu savoir le nom de ce membre.

La convention décrète que le président fera inviter Carnot à venir donner une explication à cet égard.

La motion de Granet est adoptée: ce membre est chargé de la rédiger.

Carnot arrive; il déclare que c'est Goupilleau, de Fontenay, qui a attesté le patriotisme de Kilmaine. — Goupilleau dit qu'il connaît Kilmaine depuis 22 ans; qu'ils ont servi 4 ans ensemble, comme simples dragons, & qu'il l'a vu toujours brave, toujours patriote. — Cochen déclare au si qu'il n'a connu Kilmaine que sous les rapports de bon citoyen & d'excellent général. — Levasseur & Lesage-Seaut inculpent Kilmaine.

Granet présente sa rédaction; elle n'est pas adoptée. — Après de très-long débats, la convention rapporte le décret du 24, qui ordonnoit l'impression des noms des mis en liberté & de ceux qui ont sollicité pour les détenus.

N

Le Bur
Comités d
6 ans, &
régarent
le 1^{er} de
trimestre
du mois

Les So
sils ne ve

É T

ON m
considéra
tué sept
Knox. Ce
vers part
le territo
fia à leur
mission de
Ces m
aient eu
Amérains
personnes
d'Harifon
cher les
aux infini
conduite
Des le
Bermude
ains, &
La gaz
« Nou
du port
ne pas m
fera resp
beaucoup
fier le p
que nous
rétons de
du coura
chargé de
veloppés